



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Cet avis public est pour informer la population épiphanoise que la séance publique ordinaire du mois de septembre qui doit se tenir le 13 septembre 2021 à 20h00 devra être déplacé à un autre endroit.

La raison est que la salle Innergex est utilisée par Élections Canada cette soirée pour tenir l'une des journées de vote par anticipation à l'élection fédérale du 20 septembre.

La séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra plutôt à la Salle Desjardins du Centre communautaire Innergex Viger-Denonville à 20h00 toujours le 13 septembre 2021.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 8^e jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un (2021).

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier**

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052 poste 210
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : direction@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphané, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un (2021).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier